



## AGENDA 21

---

# ÉTAT DES LIEUX

---

## QUELQUES RAPPELS...

### I - Pourquoi faire un Agenda 21 à Sillery ?

#### A / Par conviction

L'engagement dans une démarche de DD est généralement motivé par :

- La conscience de devoir faire face à des enjeux internationaux de première urgence ;
- La volonté de répondre à des enjeux locaux et de satisfaire certaines aspirations profondes d'un nombre croissant de nos concitoyens
- La perspective de retirer des bénéfices directs et indirects de la démarche ;
- La pression financière de plus en plus forte des collectivités territoriales et de l'État qui poussent en ce sens. Dans un contexte financier d'austérité, de baisse des dépenses publiques, il faut être efficient.

#### B/ Pour faire du développement local

En conduisant une démarche de DD, une collectivité ne se détourne pas de ses centres d'intérêt : au contraire, elle répond pleinement à son développement local, à ses enjeux actuels qui sont de :

- Renforcer l'attractivité de son territoire : en développant de nouvelles filières de services à la personne et en maintenant des services publics existants, en développant les énergies renouvelables pour préserver la patrimoine naturel et culturel...
- Garantir une bonne qualité de vie à tous : en favorisant la mixité sociale, en facilitant l'intégration des jeunes, en tenant compte du vieillissement de la population...
- S'adapter aux changements environnementaux : en limitant la production de déchets, en réduisant la consommation d'énergie...
- Rendre les habitants actifs de la vie locale : en favorisant la création de lieux d'échanges, de rencontres, en soutenant les projets sur une concertation avec les citoyens, en soutenant activement la vie associative...

#### C/ Pour changer notre société

Le DD ouvre la voie d'un nouveau code de conduite pour changer la société. Il place le curseur du changement entre un monde qui n'a de but que la croissance et un autre qui serait contraint à décroître.

Dans quelle type de société voulons nous vivre ?

Quel héritage veut-on laisser aux générations futures ?

## II- L'Agenda 21 communal : un outil global

### A - Définition

L'Agenda 21 a été adopté au sommet de Rio, en juin 1992, en même temps que plusieurs autres textes. « Agenda » signifie « programme » et « 21 » renvoie au 21<sup>ème</sup> siècle.

Par rapport à d'autres outils communaux comme le PLU, l'Agenda 21 permet d'aborder d'autres enjeux (développement social et culturel, action sociale...).

L'avantage de l'Agenda est de traduire les grandes orientations en actions opérationnelles et de les évaluer. Un Agenda 21 local est un processus de programmation et d'action en faveur du DD sur un territoire. Il se matérialise par un document regroupant une stratégie locale et un programme d'actions régulièrement actualisées.

C'est un processus participatif : il implique aussi de nouveaux modes de construction de la décision (participation des habitants), l'implication des habitants et des acteurs socioprofessionnels.

Ce n'est pas une démarche « en plus » dans le fonctionnement de la collectivité, mais bien une référence globale pour les politiques publiques sectorielles et l'ensemble des projets conduits sur le territoire.

L'Agenda 21 local est un programme politique, impulsé par le maire, et qui marque une rupture avec des modes de développement non durables.

### B - Organisation de la concertation

« Ouverture d'esprit » est la clé du DD. Le succès de la démarche Agenda 21 repose sur une participation élargie des acteurs. Cette participation accompagne toutes les phases du projet, de l'élaboration à l'évaluation. Elle est l'outil indispensable à une approche transversale et prospective, nécessaire à l'appréhension de la complexité des enjeux d'une commune.

La première étape dans l'élaboration de l'agenda 21 consiste à réaliser un état des lieux du territoire communal balayant l'ensemble des thématiques du Développement Durable.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le questionnaire du baromètre du DD qui est un outil complet de diagnostic, 114 questions simples auxquelles élus et agents municipaux ont répondu.

Ce questionnaire est un état des lieux des actions déjà engagées à Sillery en faveur du Développement Durable. Il recherche avant tout l'existant et n'a pas vocation à émettre des critiques qualitatives et quantitatives.

On retrouvera donc dans le diagnostic qui suit ce qui est fait aujourd'hui et ce que l'on pourrait faire demain.

En effet, tout ce qui n'est pas entrepris pourra être considéré comme de nouvelles pistes à explorer...

# LES THÉMATIQUES

## ECONOMIE

- Achats durables
- Incitation à la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques
- Soutien à l'économie sociale et solidaire
- Politique de l'emploi et dynamisme du territoire
- Commerces de proximité et consommation de produits locaux
- Energies renouvelables et habitat durable

## SOLIDARITE

- Logements sociaux et politique de l'habitat
- Accessibilité aux biens et services et le transport
- Autres formes de solidarité locale
- Handicap et prévention santé
- Lien social
- Soutien aux artistes locaux
- Solidarité au monde

## ENVIRONNEMENT

- Economies d'eau et d'énergie
- Energies renouvelables
- Protection du milieu naturel terrestre
- Protection du milieu naturel: la ressource en eau
- Protection de la biodiversité
- Gestion des déchets
- Réduction de gaz à effet de serre

## CITOYENNETE

- Conseil municipal et information aux citoyens
- Vie associative
- Parité des conseils municipaux et cumul des mandats
- Démocratie participative: la concertation
- Démocratie citoyenne et développement durable

# ECONOMIE

---



# ACHATS DURABLES

## ENJEUX

La commande publique est un levier pour contribuer au développement de secteurs économiques éco-responsables et pour la promotion de filières récentes innovantes en la matière. En France, elle représente annuellement entre 10 et 15% du PIB. Par ailleurs, ces enjeux ont été intégrés lors de la dernière refonte du code des marchés publics (2006) qui offre désormais la possibilité d'introduire clairement des critères de développement durable dans les appels d'offre. Les collectivités disposent ainsi d'un cadre pour agir à travers l'ensemble de ses achats.

### Mots clefs

- Achats (conditions de fabrication et de transport)
- Appels d'offres
- Commerce équitable
- Restauration collective (OGM et produits biologiques)
- Bureautique (logiciels libres)

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
La commune s'intéresse-t-elle aux conditions de fabrication et de transport de ses achats ?	NON	
Votre commune intègre-t-elle des clauses sociales ou environnementales dans ses appels d'offre ?	NON	
Votre commune a-t-elle obtenu le titre de «Territoires de commerce équitable » ?	NON	
Votre commune a-t-elle exclu les produits OGM (produits végétaux et issus d'animaux nourris aux OGM) de ses restaurants collectifs ?	NON	
Votre commune intègre-t-elle régulièrement (au moins une fois par mois) des produits biologiques locaux dans ses restaurants collectifs ?	OUI/NON	Isolé
Votre commune a-t-elle équipé son parc informatique en logiciel libre de bureautique ?	NON	

## RÉSULTATS

**La commune n'a jamais véritablement pris en compte des critères environnementaux et sociaux pour ses achats et ses appels d'offres.**

Il y'a bien eu une sensibilisation des élus à l'intérêt d'une restauration collective qui favorise les produits biologiques locaux et, partant, d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes. Pour autant, il n'y a pas eu d'action concrète en ce sens.

A noter que la centrale qui livre les repas au restaurant collectif fournit parfois des menus bios locaux (peu fréquent).



# INCITATION A LA RSE DES ACTEURS ECONOMIQUES

## ENJEUX

Un acteur économique (entreprise, artisan...) intégrant les critères du développement durable au sein même de son fonctionnement est conscient que son rôle n'est pas seulement économique mais également sociétal et environnemental. En tant que terre d'accueil d'entreprises, c'est le pouvoir incitatif potentiel de la collectivité à favoriser de tels comportements de **Responsabilité Sociale et Environnementale** qui est interrogé ici.

### Mots clés

- Actions de tout type sur la RSE
- Aides financières
- Valorisation des actions des entreprises
- Entreprises liées à l'urbanisme (cahier des charges initial de chantiers)
- Tourisme durable

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune mène-t-elle des actions sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises ?	NON	EPCI
Votre commune prend-elle en compte formellement des critères sociaux et environnementaux pour l'attribution des aides aux entreprises ?	NON	EPCI
Votre commune a-t-elle créé un prix, ou toute autre forme de valorisation, pour les initiatives provenant d'une entreprise s'inscrivant dans une logique de développement durable ?	NON	EPCI
Lors des chantiers de construction/démolition ou d'aménagements urbains, imposez-vous un cahier des charges en termes de gestion des déchets, de consommation d'eau et d'énergie et d'intégration paysagère, de protection des arbres existants ?	NON	EPCI
Votre commune incite-t-elle la valorisation des déchets entre entreprises ?	NON	EPCI
Votre commune a-t-elle une Charte du tourisme durable pour les prestataires du tourisme sur votre territoire ?	NON	EPCI

## RÉSULTATS

**La commune ne mène aucune action autour de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.**

Il n'y a pas de cahier des charges imposé en terme de gestion des déchets, de consommation d'eau et d'énergie, d'intégration paysagère ou de protection des arbres existants lors des chantiers d'aménagements urbains.

L'orientation 2 du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU résume les tendances souhaitées à Sillery.

Lors de la création de la ZAC « Sillery 2 », la CCI de Reims-Epernay a choisi de mettre en oeuvre un aménagement durable avec une démarche environnementale globale: Gestion alternative des eaux pluviales, aménagement paysager d'ampleur, accessibilité favorisée grâce au prolongement d'une piste cyclable et à la ligne de bus qui dessert le parc.

**Les actions en lien avec cette thématique RSE sont souvent menées par des institutions ou organismes extérieurs.** Par exemple, la compétence « Développement économique » est dédiée à Reims Métropole.



# SOUTIEN A L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## ENJEUX

Les acteurs de ce secteur de l'économie ont au cœur de leurs activités la réponse à de nouveaux besoins sociaux. Ils sont variés (grandes mutuelles d'assurances, associations de service à la personne, coopérative agricole etc.) et recouvrent environ 10% des emplois et du PIB sur l'ensemble du territoire national. L'angle proposé par le baromètre du développement durable ne s'intéresse pas à l'ensemble du secteur. Il s'intéresse à quelques acteurs précis et certaines parties de la population bénéficiaire de ces services.

### Mots clefs

- Personnes âgées dépendantes
- Associations pour l'insertion

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune finance-t-elle une association ou une entreprise en direction des personnes âgées dépendantes (centre d'hébergement, aide à domicile...)?	OUI	Pérenne
Votre commune finance-t-elle ou soutient-elle matériellement une association pour l'insertion ?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

L'ADMR, association locale d'aide à domicile, bénéficie de subventions municipales. Un local lui est gracieusement mis à disposition par la commune. Un soutien humain par le personnel municipal et les élus est apporté lors d'actions spéciales (vente de fleurs,...).

La commune effectue régulièrement des achats de produits d'entretien auprès de 4 sociétés d'ateliers protégés. (Les ateliers protégés sont des programmes de jour en établissement qui sont fréquentés par des adultes ayant des incapacités et qui se substituent à un emploi sur le marché du travail normal).





# POLITIQUE DE L'EMPLOI & DYNAMISME DU TERRITOIRE

## ENJEUX

Une partie du dynamisme d'un territoire s'appuie sur la présence, la croissance et le maintien d'acteurs économiques. Une collectivité locale, à travers sa politique de l'emploi, peut ainsi favoriser l'attractivité économique de son territoire et in fine le développement de son bassin d'emploi. En outre, le retour des demandeurs d'emploi vers une activité professionnelle peut être encouragé à travers leur accompagnement.

### Mots clefs

- Secteur économique spécifique de la commune
- Couverture ADSL du territoire
- Accompagnement des demandeurs d'emploi
- Concertation avec entreprises

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune a-t-elle identifié les activités économiques spécifiquement liés à son territoire ?	NON	
Votre commune finance-t-elle de moyens d'accompagnement des demandeurs d'emploi de son territoire, notamment pour les réorienter vers des formations ?	NON	
Votre commune garantit-elle l'éligibilité à l'internet haut débit (ADSL) sur tout son territoire ?	NON	EPCI
Votre commune incite-t-elle les entreprises à mutualiser leurs moyens et à échanger leurs expériences afin de dynamiser le territoire et d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement et le développement durable du territoire ?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

La commune n'a pas entrepris d'actions spécifiques visant à favoriser l'emploi ou à accompagner les demandeurs d'emploi.

Elle s'appuie sur les acteurs du territoire. La création de la ZAC « Sillery 2 » avec la CCI Reims-Epernay va en ce sens.

Il y a toutefois la **volonté de maintenir des relations saines et privilégiées avec les acteurs économique du village.**

Une association sillerotine, SPIRALE (Synergie Professionnelle entre Industriels, Récoltants, Artisans Libéraux tous Ensemble) a été créé en 2004 avec pour objectif de renforcer les liens entre les chefs d'entreprises, valoriser leurs métiers, faire découvrir leurs professions aux jeunes et les aider sur le choix d'une filière, promouvoir le commerce, l'artisanat, l'industrie, l'agriculture et la viticulture par tous les moyens qu'elle juge opportun et notamment par des animations. Ainsi, le service à la population de la mairie travaille régulièrement avec l'association autour de projets communs régulièrement en lien avec le DD (ex: Forum des métiers sur le thème DD, ateliers collaboratifs en projet).

Il est difficile de savoir si l'internet haut débit (ADSL) est garanti sur tout le territoire. Toujours est-il que l'on peut bénéficier de la technologie VDSL2 pour un débit amélioré.

Le projet « Jupiter » de Reims Métropole vise à déployer le très haut débit, dans un premier temps dans les zones d'activités pour favoriser la compétitivité des entreprises.



## ECONOMIE

# COMMERCES DE PROXIMITÉ & CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

## ENJEUX

La France s'est démarquée de ses voisins européens depuis les 20 ou 30 dernières années en favorisant l'installation de commerces en périphérie des villes. Les commerces gagnent pourtant à être implantés là où vivent les habitants d'une commune. Les bénéfices pour une commune sont nombreux : renforcer son autonomie commerciale, développer des services pour les habitants, effet d'entraînement au retour de la vie en centre ville, favoriser la mixité sociale... La consommation de produits locaux permet quant à elle de dynamiser l'économie locale tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Le développement de circuits courts et de proximité comme les marchés, la vente directe à la ferme et les AMAP s'en trouve soutenu.

### Mots clefs

- Favoriser les commerces de proximité
- Sensibilisation des habitants à la cons. de produits locaux
- Commerce ou marché de produits biologiques locaux

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune favorise-t-elle les commerces de proximité par des mesures concrètes ?	OUI	Pérenne
La commune sensibilise-t-elle ses habitants à la consommation de produits locaux ?	OUI	Pérenne
Votre commune a-t-elle créé ou soutient-elle des commerces ou un marché de produits biologiques locaux ?	NON	

## RÉSULTATS

Il existe une **réelle volonté municipale de conserver les commerces de proximité et de favoriser leur maintien**. La poste par exemple a bénéficié d'un don de la commune pour ses locaux. Une réflexion est actuellement menée sur l'opportunité de créer une maison médicale pour regrouper les professionnels de la santé.

L'activité commerciale de Sillery conforte la position de la commune comme bourg rural structurant le territoire, disposant de commerces et de services dits de proximité venant compléter l'offre du pôle urbain d'agglomération (pour plus de détails, cf. PLU).

Les habitants sont largement sensibilisés à la consommation de produits locaux puisque différentes manifestations municipales sont proposées en ce sens. La braderie d'automne en partenariat avec la coopérative scolaire tourne autour de cette thématique avec notamment un marché de produits négociés issus de producteurs locaux à des prix très intéressants.

Le Campo Festival organisé fin juin privilégie les producteurs locaux pour la partie restauration. Chaque année, des soupes sont préparées avec des légumes de producteurs locaux par les habitants du village, l'argent issu de la vente de ces soupes est reversé au Téléthon.

Le marché fonctionne chaque vendredi sur la place du village avec des producteurs locaux. Pendant plusieurs années un agriculteur proposait des paniers de légumes dans l'esprit des AMAP chaque mercredi.



# ENERGIES RENOUVELABLES & HABITAT DURABLE

## ENJEUX

Les énergies renouvelables et l'habitat durable sont aujourd'hui de nouvelles activités productrices potentielles pour les espaces ruraux. Elles s'inscrivent pleinement dans des objectifs de développement durable en apportant de nouveaux débouchés économiques (création de richesses et d'emplois) tout en ayant pour vocation initiale de préserver l'environnement

### Mots clefs

- Activités de production d'énergie renouvelable
- Filière bois-énergie
- Soutien à l'implantation d'acteurs de l'éco-habitat

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune soutient-elle l'implantation locale d'acteurs économiques s'impliquant dans le secteur de l'éco-habitat ou d'autres activités à vocation écologique ?	NON	
Votre commune favorise-t-elle l'implantation d'activités de production d'énergie renouvelable?	NON	
Votre commune favorise-t-elle le développement de la filière bois-énergie ?	NON	
Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle les habitants au développement de l'habitat durable ?	OUI/NON	EPCI

## RÉSULTATS

Les habitants sont sensibilisés au développement de l'habitat durable par l'intermédiaire de Reims Métropole et de l'EDDIE (l'Espace Développement Durable Info-Energie). L'EDDIE apporte des conseils afin d'améliorer les performances thermiques des habitations.

Aucune action n'a été entreprise par la commune visant au développement de filières de production d'énergies renouvelables.

De la même façon, aucune action de sensibilisation ou d'incitation à l'habitat durable n'a été menée lors notamment des créations de lotissements.

# SOLIDARITÉ

---



# LOGEMENTS SOCIAUX & POLITIQUE DE L'HABITAT

## ENJEUX

La mixité sociale décrit à l'échelle d'une zone géographique précise (commune, quartier...) le fait que des personnes issues de catégories socioprofessionnelles différentes (niveau de vie, cultures et/ou origines nationales) se côtoient, ou cohabitent. Favorisée par la législation, la mixité sociale s'inscrit dans une volonté politique de maintien d'équilibres nécessaires à la vie en société et à la cohésion sociale. Afin d'illustrer brièvement ces propos, citons le fait que l'intégration d'une population à revenus modestes avec une population plus aisée favorise son assimilation et prévient par là-même toute situation d'exclusion génératrice d'inégalités à long terme. Les logements sociaux s'inscrivent dans de telles volontés et dans la recherche d'aider les personnes à revenus modestes qui rencontrent des difficultés à se loger sur le marché libre.

### Mots clefs:

- Logements sociaux (HLM)
- Création de nouveaux lotissements
- Favoriser l'accession à la propriété des primo-accédants

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune dispose-t-elle, via une société d'hlm ou autre organisme social, d'au moins 20% de logements sociaux sur son territoire ?	NON	Non concerné
Lors de toute nouvelle construction collective, lotissement ou ZAC, votre commune réserve-t-elle des logements destinés au parc social ?	OUI	Pérenne
Votre commune dispose-t-elle (ou peut-elle acquérir) de réserves foncières lui permettant de céder des terrains en dessous des prix du marché pour les primo-acquéreurs (primo accédant) ?	OUI	

## RÉSULTATS

Il y a à Sillery une volonté de favoriser la mixité sociale. La commune réserve des logements destinés au parc social dans toute nouvelle construction collective (exemple du Lotissement de la Haute Ville). Les élus ont toujours souhaité proposer des terrains en construction à des prix en dessous du marché pour favoriser les primo-acquéreurs et le maintien des jeunes sillerotins sur le territoire.

« La commune a très vite intégré qu'il était nécessaire de diversifier l'offre en logement pour pouvoir répondre aux demandes de logements. Depuis environ 30 ans, la commune a quasiment mené toutes les opérations de construction, soit, elle-même avec les programmes d'accession à la propriété, soit en partenariat avec des organismes logeurs, pour les programmes locatifs. » (source PLU)

L'obligation de 20% de logements sociaux ne s'applique pas ici (commune de moins de 3500 habitants).

En 2012, Sillery comptabilise 89 locataires en locatif aidé type HLM soit 13,4% de l'ensemble des résidences principales. (source INSEE)

(En 2009, il y en avait 15% et 23,4% pour Reims Métropole hors Reims).

(suite)

# RÉSULTATS (SUITE)

Selon le rapport de présentation du PLU, «Il y a toutefois des besoins à satisfaire en matière de logements plus modeste par rapport aux populations existantes, et ce même si le rapport taille de ménage/taille du logement n'est plus exactement le même que par le passé».

La commune est intégrée au Programme Locatif de l'Habitat (PLH). Le PLH est un document de prévision et de programmation qui détermine pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes de la politique locale de l'habitat, et vise à répondre aux besoins en logement et hébergement, à favoriser la mixité sociale et à assurer entre les communes et leurs quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Reims Métropole, au travers de son PLH 2012-2017, s'est fixée les orientations suivantes :

1. Intensifier la production de logements neufs dans une dynamique de mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle.
2. Promouvoir un habitat responsable pour un développement durable.
3. Fluidifier les parcours résidentiels au sein de l'agglomération et accroître l'accession à la propriété.
4. Renforcer l'offre de logements adaptés aux personnes âgées, handicapées, jeunes travailleurs et étudiants, sur l'ensemble du territoire.
5. Renforcer les outils de gouvernance de la politique locale de l'habitat et mettre en place une politique foncière partagée.



# ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET SERVICES & LE TRANSPORT

## ENJEUX

Lorsqu'un bien et service communal existe, il est primordial que tout un chacun puisse en bénéficier. Les facteurs susceptibles d'altérer la garantie de leur accessibilité à tous sont nombreux. Outre les interrogations soulevées par le baromètre concernant l'existence d'équipements publics sportifs, culturels ainsi que d'un espace pour les jeunes, c'est également leur accès par des modes de transports non motorisés qui est ici questionné. Toutes les populations n'en disposent pas nécessairement et peuvent de facto être en situation d'exclusion (personnes âgées, jeunes, sans emploi...). La problématique des transports est ainsi évoquée dans cette partie.

### Mots clefs

- Equipements publics sportifs et culturels accessibles en transport en commun ou non motorisé
- Espace pour les jeunes

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Les habitants de votre commune ont-ils accès à des équipements publics sportifs et culturels, en transports en commun ou non motorisé, à moins de 20 minutes de chez eux ?	OUI	Pérenne
Votre commune met-elle à disposition un espace pour les jeunes (foyer rural, MJC, MPT...) accessible en transport en commun ou non motorisé, à moins de 20 minutes de chez eux ?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

Les équipements publics sportifs et culturels du village permettent d'avoir une offre d'activités variées. La proximité avec Reims complète les possibilités. Les transports en commun par bus desservent la ville voisine en 30 minutes.

La gare de Sillery complète cette possibilité avec un TER qui dessert la gare de Reims notamment.

Un état des lieux complet sur le transport et les mobilités est fait dans le rapport de présentation du PLU (p.42 à 46)



# AUTRES FORMES DE SOLIDARITÉ LOCALE

## ENJEUX

Les quatre sujets de cette rubrique sont quelque peu panachés à l'image de ce que suppose la notion de 'solidarité'. Il s'agit toujours de prévenir des situations d'inégalités entre les citoyens à travers des interrogations sur :

- ° L'accès à Internet : L'accès au monde de l'information a évolué profondément depuis l'arrivée de ce média. Il facilite de nombreuses démarches (administratives, loisirs, recherche d'un emploi...). Ce média occupe une place de plus en plus croissante dans nos vies.
- ° la Garde des enfants : Pouvoir faire garder ses enfants en bas âge quand on est parent et actif en même temps est essentiel.
- ° des Tarifs préférentiels : Afin d'aider les personnes à revenus modestes, des systèmes de gratuité ou de tarifs préférentiels de biens et services publics peuvent être envisagés.
- ° les Associations locales d'entraide : Une aide variée peut être apportée par ces associations qu'il s'agisse d'aide ponctuelle ou régulière.

Mots clefs

- Espace public d'accès aux nouvelles technologies
- Accueil de la petite enfance
- Système de tarification préférentiel
- Soutien aux associations locales d'entraide

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune dispose-t-elle d'un espace public comprenant un accès gratuit aux nouvelles technologies (ADSL...)?	OUI	Isolée
Votre commune a-t-elle mis en place un accueil de la petite enfance (crèche, halte garderie, relais assistantes maternelles...)?	NON	
Votre commune dispose-t-elle d'un système de gratuité ou de tarifs préférentiels des biens et services publics pour les personnes à revenus modestes?	OUI	Pérenne
Votre commune soutient-elle activement une association locale d'entraide?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

Les habitants ont la possibilité d'accéder gratuitement aux nouvelles technologies s'ils le demandent mais aucune communication n'est faite à ce sujet.

La politique enfance/jeunesse est un rouage important de la collectivité.

Il n'y a pour autant pas d'accueil mis en place pour la petite enfance, la priorité est laissée aux assistantes maternelles pour développer l'emploi.

Les foyers à revenus modestes peuvent bénéficier de tarifs préférentiels voire de gratuité mais le CCAS ne communique pas expressément sur ces possibilités. Le quotient familial est appliqué pour les tarifs de l'accueil de loisirs.

La commune soutient activement des associations locales d'entraide. L'ADMR (cf. Economie sociale et solidaire).

Le foyer Princet de Reims (accueil de jour) est régulièrement accueilli au jardin sauvage pour des journées plein air.





# HANDICAP ET PRÉVENTION SANTÉ

## ENJEUX

Pourvues des mêmes droits fondamentaux que les autres citoyens, les personnes handicapées sont susceptibles de rencontrer des obstacles de natures différentes les empêchant de participer pleinement à la société. Les contraintes potentielles entravant le déplacement relèvent bien souvent de responsabilités de politiques locales. Elles sont ici questionnées.

La bonne santé des individus n'est pas seulement définie par l'absence de maladie. Les conditions de vies (habitat, transport, nourriture, qualité de l'environnement et des relations sociales...) ont une place prépondérante. Cette approche figure dans les politiques actuelles de l'OMS recherchant des relais locaux.

Mots clefs

- Accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite
- Accessibilité des transports publics pour les personnes à mobilité réduite
- Actions de prévention Santé
- Intégration d'enfants porteurs de handicap dans les espaces publics de loisirs

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Dans votre commune l'accessibilité à tous les bâtiments publics est-elle réalisée pour les personnes à mobilité réduite ?	NON	
L'accessibilité des transports publics est-elle adaptée pour les personnes à mobilité réduite dans votre commune ?	OUI	A étudier
Votre commune mène-t-elle des actions de santé, des actions pour rester en forme ?	OUI	Pérenne
Votre commune facilite-t-elle l'accès des enfants porteurs d'handicap ou d'une problématique médicale spécifique dans les espaces publics de loisirs ?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

La commune organise fréquemment des manifestations en lien avec la santé et la prévention comme par exemple les Parcours du coeur. Des dispositifs existants ont également un lien avec cette thématique (123 bougez pour les seniors,...).

La question du handicap est partiellement prise en compte. L'évolution de l'accessibilité aux bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite se fait lentement (les coûts sont importants). Une réflexion est menée à ce sujet.

L'accessibilité aux transports publics est possible grâce au réseau Tréma de la communauté d'agglomération et au service Accès plus des TER/SNCF. Il faudrait toutefois faire un diagnostic complet de l'accessibilité aux transports pour les personnes à mobilité réduite pour avoir une vision précise de la situation.

La commune a toujours pris en compte le handicap dans ses structures de loisirs et cherche constamment à s'adapter en fonction des possibilités de chacun. Elle s'efforce d'accepter tout le monde sans conditions.



# LIEN SOCIAL

## ENJEUX

L'intensité et la qualité des échanges entre les habitants contribuent à la cohésion et la vitalité d'un territoire. Les politiques publiques ont la capacité d'encourager les rencontres et des moments conviviaux favorisant la mixité sociale ainsi que les relations entre les générations.

Mots clefs:

- Chantier collectif
- Évènements ludiques/festifs-culturels
- Jardins familiaux ou jardins collectifs

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune organise-t-elle au moins un chantier collectif annuel ?	OUI	Pérenne
Votre commune organise-t-elle des événements ludiques/festifs-culturels dans le but de rassembler toutes les catégories de population de son territoire afin de favoriser la mixité sociale et inter-générationnelle ?	OUI	Pérenne
Votre commune soutient-elle le développement des langues bretonnes (Breton ou Gallo) ?	NON	Non concerné
Votre commune mène-t-elle des actions d'intégration pour les migrants, travailleurs étrangers, réfugiés politiques, gens du voyage...?	NON	
Votre commune a-t-elle créé un espace de jardins familiaux ou de jardins collectifs ?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

Un effort considérable est fait autour du lien social dans l'optique de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle. De nombreux événements festifs sont organisés en ce sens. Olympiades, Téléthon, Campo Festival, jumelage, 14 juillet, etc...

Des dispositifs réguliers existent également: programme d'animations seniors, animations à la résidence seniors, dispositifs ados, etc...

L'éducation à l'environnement et la sensibilisation aux questions de développement durable sont notamment matérialisées par le jardin sauvage. Jardin pédagogique au sein duquel on retrouve des ânes, des moutons, des ruches, des mares, des espaces de vie de plein air, des espaces de jardinage, ...

La politique du fleurissement du village tend vers l'essor d'un groupe de bénévoles, un collectif qui se charge notamment de différents chantiers de fleurissement.



# SOUTIEN AUX ARTISTES LOCAUX

## ENJEUX

Derrière les interrogations soulevées par le baromètre, plusieurs idées sont véhiculées. Les artistes locaux peuvent être aidés par la commune et contribuer à des moments d'échanges culturels entre différents publics.

**Mots clefs:**

- Artistes et créateurs locaux
- Liens entre artistes/créateurs locaux et différents publics (jeunes, personnes âgées...)

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune apporte-t-elle un soutien aux artistes et créateurs locaux ?	OUI	Pérenne
Votre commune applique-t-elle la disposition légale dite « du 1 % artistique » (ou parfois « 1 % culturel » ou encore « 1 % décoratif ») instituant la création d'œuvres d'artistes-plasticiciens actuels associés à la création architecturale publique ?	NON	
Votre commune favorise-t-elle les liens entre artistes/créateurs et différents publics : jeunes, personnes âgées ? Favorise-t-elle leur intervention dans les écoles et maisons de retraite ?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

Les artistes locaux sont soutenus par la collectivité de différentes manières: mise à disposition d'un local, mise en place d'expositions temporaires, valorisation de la démarche artistique, projets communs avec les artistes,...

Ceux-ci interviennent également dans les différents dispositifs municipaux auprès de tous les publics: ateliers pédagogiques, ateliers découvertes. Cela favorise l'accès à la culture et le développement des savoirs et savoir-faire de tous.



# SOLIDARITÉ AU MONDE

## ENJEUX

La solidarité ne se pense pas uniquement à l'échelle d'un seul territoire mais également entre les territoires. La solidarité internationale permet des échanges de peuple à peuple, de société à société et dépasse bien souvent la seule notion d'aide qui pourrait y subsister car toute expérience de solidarité extraterritoriale est enrichissante.

### Mots clefs:

- Sensibilisation des habitants à la solidarité internationale, au commerce équitable...
- Budget dédié à la solidarité internationale (jumelage...)
- Rencontres inter-culturelles
- Actions de solidarité internationale
- Projets d'éducation aux enfants du monde

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune sensibilise-t-elle ses habitants aux questions de solidarité internationale ?	OUI/NON	Ponctuellement
Votre commune dispose-t-elle d'un budget dédié à la solidarité internationale, dans le cadre d'un jumelage ou d'une coopération avec des pays en voie de développement ?	NON	
Dans ses actions de solidarité internationale, la commune intègre-t-elle des préoccupations de développement durable ?	NON	
Votre commune a-t-elle établi des liens formels avec les pays dont sont issues les communautés immigrées du territoire ?	NON	
Votre commune organise-t-elle des événements culturels réguliers valorisant la culture locale, mais aussi les découvertes inter-culturelles ?	OUI	Pérenne
Votre commune dépense-t-elle plus de 0,50 € par habitant par an pour la solidarité internationale ?	NON	
Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle ses habitants à la consommation de produits issus du commerce équitable et solidaire ?	NON	
Votre commune finance-t-elle des projets d'éducation aux enfants du monde ?	NON	

## RÉSULTATS

Les questions de solidarité internationale ne font pas véritablement prises en compte par la collectivité.

Il y a toutefois quelques actions ponctuelles réalisées à l'initiative d'habitants auxquelles la commune s'associe (ex: Madagascar)

Chaque année, la commune propose un concert/spectacle des sacres du folklore et valorise ainsi des cultures étrangères. Des cérémonies dans le cadre du jumelage avec Adenau (Allemagne) et Sillery (Québec) sont organisées plus ponctuellement.

# ENVIRONNEMENT

---



# ÉCONOMIES D'EAU ET D'ÉNERGIE

## ENJEUX

L'eau et l'énergie font parties des ressources en abondance apparente mais dont les utilisations actuelles remettent en question leur pérennité. A titre d'indication, le volume total des eaux douces facilement accessible (hors glace polaire) dont nous bénéficions pour de multiples usages (domestiques, industriels, agricoles) ne représente que 0,01% de l'eau présente sur notre planète. La problématique énergétique repose pour une part importante sur la maîtrise de sa consommation. S'il s'agit d'un côté de préserver au maximum les ressources, l'intérêt est également budgétaire (économies réalisées, faire face aux aléas du prix de l'énergie dans le futur...).

**Mots clefs:**

- Services municipaux (bâtiment, écoles...)
- Eclairage public
- Programmation horaire
- Eco-conditionnalités des projets immobiliers
- Diagnostic énergie/eau à destination des habitants
- Bâtiment public & très basse consommation énergétique

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune s'est-elle fixée des objectifs en terme d'économie d'énergie et d'eau au sein de services dont elle a la charge (bâtiments municipaux, écoles, éclairage...)?	NON	Très isolé
Pour l'éclairage public, votre commune a-t-elle remplacé au moins 50% de ses ampoules classiques par des ampoules basse consommation ?	Non concerné	EPCI
Votre commune a-t-elle mis en place une programmation horaire au niveau de la gestion de tous ses équipements consommateurs d'énergie ?	NON	
Votre commune a-t-elle élaboré un cahier des charges des éco-conditionnalités (économies d'énergie et eau) dans l'élaboration des projets immobiliers (particuliers, privés et bailleurs sociaux) sur son territoire ?	NON	
Votre commune incite-t-elle ses habitants à réaliser des diagnostics de leur consommation eau/énergie?	NON	
Votre commune a-t-elle un bâtiment public rénové ou conçu en très basse consommation d'énergie ?	OUI	

## RÉSULTATS

La commune **tend à réduire** sa consommation d'énergie et d'eau. Par exemple, toutes les ampoules qui sont désormais installées dans les bâtiments sont des ampoules basse consommation.

Toutefois ce sont des **actions isolées** qui sont réalisées sans véritablement avoir défini d'objectifs quantitatifs ou de stratégie (programmation horaire,...).

(suite)

## RÉSULTATS (SUITE)

**L'éclairage public est géré par Reims Métropole.** Depuis 2010, la confirmation de choix techniques, autorisant une meilleure maîtrise de l'énergie, en adoptant certains types de lampes à efficacité lumineuse et durée de vie performantes, ainsi que la mise en œuvre de système de bi-puissance au point lumineux, permettant de maintenir un éclairage permanent tout en consommant moins qu'une extinction d'un point lumineux sur deux en cœur de nuit, ont été retenus (source site web).

Tous les équipements consommateurs d'énergie n'ont **pas de programmation horaire**. Quelques équipements en sont toutefois pourvus: L'éclairage public est éteint chaque soir après minuit, le chauffage du complexe salle des fêtes est géré temporairement en fonction des besoins.

Par ailleurs, la commune équipe progressivement chaque bâtiment de compteurs électriques indépendants pour faire un **diagnostic détaillé des consommations** qui permettra à l'avenir de faire des choix cohérents d'adaptation (isolation, programmation horaire,...).

La commune n'a pas élaboré un cahier des charges des éco-conditionnalités (économies d'énergie et d'eau) dans l'élaboration des projets immobiliers sur son territoire.

Elle incite toutefois les particuliers (en partenariat avec Reims Métropole) à réfléchir sur d'éventuelles solutions vertueuses. Ainsi, régulièrement, l'Espace Développement Durable Info Energie et ses conseillers s'installent à Sillery pour informer et conseiller gratuitement les habitants sur l'économie d'énergie dans tous ses aspects.

A noter que le dernier chantier d'envergure de la commune, la réfection de l'Espace Irma Noël, a été prévu selon des critères de basse consommation.



# ÉNERGIES RENOUVELABLES

## ENJEUX

Ces énergies font parties de l'autre part importante de la problématique énergétique. Elles désignent toutes les formes d'énergies obtenues à partir du soleil, de l'eau, du vent, du bois et d'autres produits végétaux. D'une manière générale, ces énergies s'opposent aux énergies fossiles qui comprennent le pétrole, le charbon ainsi que le gaz naturel et à l'énergie nucléaire. Ces familles d'énergie génèrent aujourd'hui un certain nombre de problèmes. Les énergies fossiles participent à des phénomènes de pollution atmosphérique, contribuent fortement aux émissions de gaz à effet de serre... L'énergie nucléaire entraîne des problèmes liés à la sûreté des centrales, au traitement des déchets radioactifs... Tandis que l'impact des énergies renouvelables sur l'environnement est faible.

Mots clefs :

- Utilisation d'EnR & bâtiments publics
- Inciter les installations d'énergies renouvelables chez les particuliers

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Les bâtiments publics de la commune utilisent-ils de manière significative des énergies renouvelables ?	NON	
Votre commune incite-t-elle ses habitants à investir dans des installations d'énergies renouvelables ou dans les économies d'énergie ?	NON	

## RÉSULTATS

Les énergies renouvelables ne sont pas particulièrement mises en avant. Elles sont toutefois prises en compte dans les nouveaux aménagements (exemple de la réfection de l'espace Irma Noël avec l'installation d'une pompe à chaleur eau/eau).

Aucun soutien aux particuliers n'est prévu pour l'installation d'énergies renouvelables.





# PROTECTION DU MILIEU NATUREL TERRESTRE

## ENJEUX

Les thématiques de protection des milieux naturels rejoignent par moment ceux de la préservation de ressources et/ou de la biodiversité. Le patrimoine naturel d'une commune fait parti de ses richesses. Sa préservation passe par la maîtrise de l'étalement urbain et sa mise en valeur dont les bénéfices peuvent être multiples.

Mots clefs :

- Zone humide
- Protection des zones agricoles et naturelles
- Expansion urbaine
- Bocage (développement de haies bocagères)

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune a-t-elle identifié et protégé les zones humides sur son territoire ?	OUI/NON	Isolé
Votre commune a-t-elle mis en place une protection des zones agricoles et naturelles et du littoral, face à l'expansion urbaine ?	OUI	A redéfinir
Votre commune a-t-elle mis en place une politique de développement du linéaire bocager sur son territoire ?	NON	

## RÉSULTATS

La commune n'a pas réalisé un travail exhaustif visant à identifier les zones humides sur son territoire.

Elle s'appuie toutefois sur des zones répertoriées comme telles (marais de la Vesle notamment) dans le cadre des ZNIEFF pour adapter ses projets à la réalité naturelle.

De même, la commune a créé des zones humides sous forme de mares dans son jardin pédagogique pour favoriser le maintien de certaines espèces faunistiques et floristiques notamment.

La commune, en révisant son PLU en 2014 a pris en compte le fait de limiter l'expansion urbaine et protéger ainsi les zones agricoles et naturelles. Le PLU parle bien de gestion raisonnée des espaces sans toutefois délimiter précisément une ceinture verte. Ce sont davantage des objectifs et des réflexions qui y sont décrits (cf; p.7/8 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Sillery n'est pas situé dans une zone bocagère. Il existe toutefois une volonté de développer les haies champêtres au sein du village, convaincus que celles-ci ont de réels intérêts écologiques notamment. (plantations régulières de haies champêtres).



# PROTECTION DU MILIEU NATUREL: LA RESSOURCE EN EAU

## ENJEUX

Les interactions entre le cycle naturel de l'eau, les milieux naturels et infrastructures urbaines sont nombreuses. Les précipitations qui s'infiltreront dans le sol ou ruissèleront à l'aval parcourent un long cheminement diversifié. Certains activités humaines la polluent. Certains aménagements sont de nature à empêcher sa bonne infiltration dans le sol qui contribue à remplir les réserves souterraines... C'est au final autant de risques pesant sur la qualité et la disponibilité de l'eau que nous puisons pourtant dans notre environnement.

### Mots clefs

- Normes européennes des eaux souterraines et superficielles
- Pesticides & espaces communaux
- Revêtement routier perméable

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Les eaux souterraines et superficielles de votre commune sont-elles aux normes européennes ?	OUI/NON	A préciser
Votre commune a-t-elle mis en place des périmètres de protection des captages naturels ?	OUI	
Votre commune interdit-elle d'utiliser des pesticides sur les espaces communaux ?	OUI	Pérenne
Votre commune favorise-t-elle les revêtements perméables lorsqu'il s'agit de construire un parking ou une voie de circulation ?	NON	

## RÉSULTATS

La commune est traversée par **une masse d'eau superficielle, la Vesle.**

Les données de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur cette masse d'eau entre 2011 et 2013 indiquent un **déclassement (moyen) pour le paramètre nitrates** uniquement. L'objectif d'atteinte de bon état pour cette masse d'eau est un bon potentiel pour 2021. **Ce terme « Bon potentiel » interpelle.**

La portion de Vesle qui passe à Sillery est dite « Vesle moyenne ». Il apparaît que cette portion est classée **Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM).**

Une MEFM est une masse d'eau de surface qui, par suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine, est fondamentalement modifiées quant à son caractère. Ainsi, ces masses d'eau sont considérées comme tellement modifiées qu'elles n'atteindront jamais l'objectif de bon état écologique, c'est irréversible. Sur les 1659 masses d'eau du bassin Seine-Normandie seules 47 sont classées MEFM.

(suite)

# RÉSULTATS (SUITE)

Le SAGE « Aisne-Vesle-Suippe » indique: « **La majorité des cours d'eau est dégradée** par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dont les origines peuvent être multiples : rejets des industries, rejets des eaux pluviales mais également eau de pluie directement. Les phtalates d'origine industrielle, souvent utilisés comme plastifiants, sont également un paramètre déclassant pour deux masses d'eau.

Divers pesticides et le cuivre, également utilisé comme pesticide, dépassent fréquemment les seuils pour la majorité des stations de suivi, sans toutefois être une cause de déclassement. Les principaux utilisateurs de pesticides sont les agriculteurs et viticulteurs. Toutefois, l'impact de leur utilisation sur des surfaces imperméabilisées est non négligeable car ces derniers sont lessivés et concentrés dans les rejets d'eaux pluviales ».

Concernant **la masse d'eau souterraine, il s'agit à Sillery de la nappe de la Craie champagne nord**, avec un **déclassement (médiocre) pour les nitrates et pesticides qui repoussent l'objectif d'atteinte du bon état à 2021.**

Là encore, le SAGE « Aisne-Vesle-Suippe » apporte des précisions: « Les nappes du territoire sont vulnérables aux pollutions. Les trois masses d'eau souterraines du SAGE sont déclassées en bon état 2021.

La masses d'eau « Craie de Champagne nord » est dégradées par les nitrates et les produits phytosanitaires. Les seuls pesticides que l'on retrouve au dessus du seuil dans la nappe « Lutétien-yprésien du Soissonnais-Laonnois » sont l'atrazine, interdite depuis 2003, et son produit de dégradation l'atrazine déséthyl, témoins de pollution ancienne.

Dans la nappe de la « Craie de Champagne nord » on retrouve également ces deux molécules du fait de l'inertie de la nappe mais on observe aussi des dépassements pour des molécules encore utilisées de nos jours ».

Ces considérations conduisent à s'interroger sur les causes de cet état de fait.

**Captages naturels:** C'est la cellule d'animation captages de Reims Métropole, (Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Service Exploitation et Maintenance des Sites Industriels) qui s'occupe de cette thématique.

Cette cellule a pour mission de faire respecter les prescriptions incluses dans les périmètres de protection et met en place des actions préventives pour lutter contre la pollution des nappes phréatiques. En l'occurrence la commune est comprise dans l'aire d'alimentation de captage de Couraux, qui bénéficie d'une animation pour la protection de la ressource en eau.

Des périmètres auraient été définis pour le captage de Sillery, suite à une étude de DUP qui a débouché sur la conclusion que le captage ne pouvait être protégé, il n'y a donc pas d'arrêté de déclaration d'utilité publique.

Cependant, ce captage va être rebouché prochainement suite au raccordement de la commune sur le réseau d'eau potable communautaire.

**Utilisation de pesticides:**

L'utilisation des produits phytosanitaires est **totalelement proscrite** (hors cimetière civil). La commune a signé une charte d'engagement avec la FREDONCA et obtenu le **label « Zéro Phyto »** en 2015.



# PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

## ENJEUX

La biodiversité, ou diversité du vivant, désigne l'ensemble de toutes les formes du vivant (végétaux, animaux, microorganismes...) ainsi que toutes les variations au sein même des espèces. Cette notion est incomplète sans la considération que toutes interagissent entre elles et leurs milieux respectifs formant des sous-ensembles distincts (écosystèmes). Cette dynamique repose sur des équilibres construits au fil de l'évolution. Elle structure notre environnement et les bienfaits dont nous en tirons. Or, nous vivons aujourd'hui la 6<sup>ième</sup> extinction massive du vivant dont l'homme est la cause.

**Mots clefs:**

- Inventaires des milieux naturels et corridors biologiques
- Entretien des bas-côtés des routes
- Protection de sites naturels
- OGM (semences en plein champ)
- Actions de sensibilisation

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune dispose-t-elle d'un inventaire récent et détaillé (faune flore) des milieux naturels et des corridors écologiques (terrestres, maritimes et côtiers) ?	OUI	
Votre commune utilise-t-elle des techniques d'entretien des bas-côtés, et des fossés qui ne détruisent pas la biodiversité et n'entraînent pas l'érosion des sols ?	OUI	
Votre commune a-t-elle fait l'acquisition ou fait acquérir des sites naturels disposant de caractéristiques naturelles particulières à des fins de protection ?	OUI	
Votre commune a-t-elle pris une position publique contre les semences d'OGM en plein champs ?	NON	
Votre commune participe-t-elle à des actions de sensibilisation à la fragilité de la nature ?	OUI	

## RÉSULTATS

Des inventaires de la faune et de la flore ont été fait récemment dans le cadre de la trame verte et bleue (Projet RM). Des étudiantes de l'Université ont également réalisé en 2015 un inventaire à Sillery.

Les services techniques municipaux ont fait évoluer leurs méthodes de travail pour prendre en compte le DD et la notion de gestion différenciée:

- L'entretien de nombreux espaces verts se fait selon la méthode du fauchage tardif
- L'utilisation des produits phytosanitaires est totalement proscrite (hors cimetière civil). La commune a signé une charte d'engagement avec la FREDONCA et obtenu le label « Zéro Phyto » en 2015.

La commune, dans le cadre de son programme d'animation et des activités éducatives notamment, sensibilise régulièrement les citoyens à la fragilité de la nature. (ateliers nichoirs, refuge LPO au jardin sauvage, activités nature à l'accueil de loisirs, interventions dans les écoles, formations BAFA, ...)

La commune n'a jamais pris une position publique contre les semences d'OGM en plein champ.



# GESTION DES DÉCHETS

## ENJEUX

La production annuelle de déchets des français - et de l'ensemble des pays industrialisés - n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies.

Chaque français a produit en moyenne plus de 370 kg d'ordures ménagères. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans. Si les habitudes de tri ont progressé ces dernières années, des progrès importants en matière de prévention et de recyclage sont encore possibles. Le tri et le recyclage contribuent respectivement à réduire la pollution du traitement des déchets et à économiser les ressources naturelles. La prévention de la production de déchets permet d'alléger la saturation des différentes installations de traitement et de réduire le coût de leur prise en charge par la collectivité.

**Mots clefs:**

- Tri sélectif (bio-déchets, cartons et plastiques recyclables, déchets non recyclables)
- Action incitative auprès des particuliers
- Traitement des déchets
- Compostage
- Boues d'épuration

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune applique-t-elle un véritable tri sélectif de ses déchets à savoir la séparation en trois catégories (bio-déchets, cartons et plastiques recyclables, déchets non recyclables) ?	OUI/NON	Isolé
Votre commune mène-t-elle des actions incitatives en faveur de la réduction des déchets à la source ?	OUI	RM
Le traitement des déchets de la commune se fait-il sur le département ?	OUI	RM
Les boues d'épuration sont-elles valorisées au plus près du lieu d'assainissement (moins de 50 Km) sans pour autant être incinérées ?	OUI	RM
Votre commune favorise-t-elle le traitement des déchets organiques directement chez les particuliers ?	OUI	RM

## RÉSULTATS

Le traitement de ces déchets se fait localement, sur le territoire de l'agglomération. C'est une **compétence Reims Métropole**.

Le tri sélectif des déchets est mis en place au sein de la collectivité mais de manière désordonnée et peu convaincante. Des **difficultés** logistiques apparaissent notamment **au cours d'évènements municipaux**. Un effort constant est consenti en relation avec les services de gestion des déchets de Reims Métropole (approvisionnement en containers, poubelles, bennes).

**Les boues d'épuration** sont déshydratées afin d'être **valorisées**.

Ces boues déshydratées sont principalement valorisées comme fertilisant agricole (épandage en concertation avec les professionnels) ainsi qu'en compostage.

Des actions incitatives en faveur de la réduction des déchets à la source ou du traitement des déchets organiques directement chez les particuliers sont réalisées par Reims Métropole par le biais d'actions concrètes (animations autour du compostage, distribution de composteurs, ...) et une communication abondante.



# RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

## ENJEUX

L'effet de serre est un phénomène physique naturel qui permet à la Terre d'offrir d'un climat favorable à la vie. Si des changements climatiques ont eut lieu durant ces 400 000 dernières années, aucun n'avait l'ampleur ni la rapidité de celui observé actuellement.

Le rôle de certaines activités humaines émettrices de gaz à effet de serre y joue un rôle prépondérant. La température moyenne a grimpé de 0,6°C au cours du XXIème siècle et la tendance va s'accélérer pour atteindre entre 1,5°C et 6°C d'ici 2100 suivant notre capacité à réagir.

Plus il y aura surchauffe et plus les risques liés au bouleversement des milieux naturels et à l'augmentation de phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, canicules...) seront importants.

**Mots clefs:**

- Covoiturage
- Voies de circulation à 30km/h
- Espaces piétonniers (rues, chemins...)
- Pédibus
- Aménagement en faveur des transports en commun
- Pistes cyclables
- Espaces de stationnement pour les vélos
- Plan climat/Plan de déplacement

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre commune mène-t-elle des actions en faveur du covoiturage vers ses habitants ?	NON	
Votre commune dispose-t-elle d'un nombre conséquent de voies de circulation en zone 30 km/h ?	OUI	
Votre commune développe-t-elle les rues et les espaces piétons ?	OUI	Isolé
Votre commune a-t-elle encouragé la mise en place d'un "pédibus" ?	NON	
Votre commune organise-t-elle ses aménagements de manière à favoriser les transports en commun (parking de co-voiturage, mise en liaison des transports en commun, .....)?	NON	
Votre commune dispose-t-elle de pistes cyclables sécurisées, à savoir : à chaussée séparée ?	OUI	Très isolé
La commune a-t-elle mis en place des espaces de stationnement pour les vélos à tous les endroits importants de la communes (mairie, cinéma, parcs de loisirs, salle de sport, salle communale...)?	NON	
Votre commune a-t-elle adopté un plan climat et/ou un plan de déplacement de ses agents pour limiter les gaz à effet de serre ?	NON	

# RÉSULTATS

Le covoiturage n'est pas particulièrement favorisé. Il y a quelques années, la commune avait incité les habitants à développer le covoiturage entre eux par l'intermédiaire du bulletin municipal d'information sans toutefois proposer une plateforme de centralisation de l'offre et de la demande.

Le nouveau plan de circulation de la commune, entré en vigueur ces dernières années, a étendu le nombre des zones de circulation à 30 km/h.

Les nouveaux projets de voirie tendent à développer les zones partagées (piétons/véhicules) comme c'est le cas au Bois de zouaves ou en projet Rue de la Vesle.

Seule une piste cyclable sécurisée à chaussée séparée est présente sur le territoire (rue de Châlons).

En dehors de cela, aucune autre action n'est engagée pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre:

- Pas de pédibus (ramassage scolaire à pied)
- Aucun aménagement spécifique pour favoriser les transports en commun.
- Pas d'espaces de stationnements pour les vélos à tous les endroits importants de la commune (quelques uns seulement)
- Aucun plan climat ou plan de déplacement des agents.

# CITOYENNETÉ

---





# CONSEIL MUNICIPAL ET INFORMATION AUX CITOYENS

## ENJEUX

Une démocratie est un régime politique qui garantit la souveraineté au peuple. Plusieurs modèles de démocraties existent de par le monde.

En France, notre démocratie, régie par la Constitution, est plus précisément une démocratie dite représentative. Les citoyens expriment leur volonté à travers l'élection d'élus. Ceux-ci les représentent et expriment la volonté générale à travers les attributions conférées à différents organes.

Le conseil municipal est, au niveau d'une commune, l'organe légitime quant à la gestion des affaires communales c'est-à-dire en rapport avec sa population et/ou son territoire (art.34 et 72 de la Constitution). La transparence de la vie administrative est une composante à part entière d'une démocratie locale qui permet à chaque citoyen d'être informé sur les affaires en cours.

Nous n'interrogeons pas seulement la pratique locale de l'héritage démocratique mais également la place réservée par la commune pour tout nouvel habitant.

### Mots clefs

- Visibilité de l'ordre du jour des conseils municipaux
- Diffusion des comptes rendus
- Prise de paroles des citoyens lors de conseils municipaux
- Journée d'accueils pour les nouveaux arrivants

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
La date de votre Conseil Municipal et son ordre du jour sont-ils affichés au moins une semaine à l'avance et diffusés très largement (panneau d'affichage, journaux locaux et site internet de la mairie) ?	NON	
Votre maire donne-t-il (elle) effectivement la possibilité aux citoyens de poser des questions lors du Conseil Municipal ?	NON	
Votre Maire diffuse-t-il (elle) largement les comptes rendus des conseils municipaux (journaux, site internet, lieux publics comme médiathèque..)?	OUI	
Votre commune organise-t-elle tous les ans des journées d'accueils des nouveaux arrivants ?	NON	Isolé

## RÉSULTATS

Les données relatives au conseil municipal sont certes communiquées mais souvent de manière désorganisée (rarement plus d'une semaine à l'avance).

L'accès au conseil municipal à l'étage ne permet pas d'assurer la présence de personnes à mobilité réduite.

Les séances de questions ouvertes au citoyens ne sont pas effectivement prévues à chaque assemblée.

Les compte-rendus sont seulement accessibles sur le site internet de la commune.

Il n'existe pas de journées d'accueil des nouveaux arrivants (cela se fait parfois au cours de la cérémonie des vœux du maire).



# VIE ASSOCIATIVE

## ENJEUX

La liberté de se réunir et de former des associations à but non lucratif (association loi 1901) est un droit fondamental reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Tous les citoyens peuvent se regrouper et ainsi exercer des activités de leur choix dans une liberté de décision totale.

Les acteurs associatifs contribuent à la vie communale de par leurs activités et leur ouverture aux autres habitants.

Les actions de soutien d'une municipalité envers ces acteurs locaux peuvent revêtir de multiples formes.

### Mots clefs

- Elu en charge de la vie associative
- Aides pour les associations (subvention, matériel, personnel)
- Forum annuel des associations et rencontre élus-associations
- Information communale pour la vie associative

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Dans votre commune, y a-t-il un élu en charge de la vie associative ?	OUI	Pérenne
Dans votre commune, toutes les associations qui respectent les valeurs républicaines et la transparence financière, bénéficient-elles d'une aide (subvention, aide en matériel ou en personnel) ?	OUI	Pérenne
Votre commune organise-t-elle un forum annuel des associations et une rencontre élus-associations à ce moment-là ?	OUI	Pérenne
La commune permet-elle une information très large pour la vie associative : panneau affichage, pages dans le bulletin municipal, site internet de la mairie s'il existe?	OUI	Pérenne

## RÉSULTATS

Les associations ont un référent identifié puisqu'un élu est en charge de la vie associative.

Chaque année, la commune organise une cérémonie de récompenses des acteurs associatifs et bénévoles du village. Un forum des associations a lieu également chaque année début septembre.

Toutes les associations bénéficient de subventions municipales et d'un soutien logistique et humain. (mise à disposition de véhicules, d'équipements, d'agents municipaux).

Elle peuvent largement communiquer au sujet de leurs activités sur le site internet ou sur le bulletin d'information officiel de la commune.



# CITOYENNETÉ

## PARITÉ DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET CUMUL DES MANDATS

### ENJEUX

Au niveau national, la place des femmes au sein des fonctions électives est nettement en deçà de celle des hommes. Face à ce constat, différentes lois ont été votées depuis une dizaine d'année afin de faire évoluer cette situation. Le cumul des mandats est ici évoqué pour évaluer la présence effective du maire et des élus au sein de la municipalité

#### *Mots clefs*

- Parité hommes/femmes au sein du conseil municipal
- Cumul des mandats électifs du Maire

### REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Votre conseil municipal respecte-t-il la règle de la parité hommes / femmes en son sein ?	OUI	
Votre Maire n'a-t-il (elle) qu'un seul mandat électif ? ( il n'est pas compté le mandat communautaire ).	OUI	

### RÉSULTATS

La parité hommes-femmes est respectée au sein du conseil municipal (9 femmes et 9 hommes en 2016).  
Le maire n'a qu'un seul mandat électif.



# DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE: LA CONCERTATION

## ENJEUX

La concertation vise le rassemblement des élus, des habitants et d'une manière plus large, de toutes les personnes susceptibles d'être concernées de près ou de loin (agents du personnel, associatifs...) par un même projet. Ce processus permet d'engager le débat entre les différentes parties et d'enrichir les projets grâce aux différentes connaissances et attentes exprimées par chacun. La concertation permet aux citoyens d'être consultés et de se sentir concernés dans des projets d'intérêt général.

Lors de tels processus, dont les formes peuvent être multiples (réunions publiques, expositions, publications, forums de discussion...), l'intégration des préoccupations exprimées revient aux décideurs. Cette approche mobilise des compétences et méthodologies parfois nouvelles. Nous attirons l'attention sur l'idée de formations dédiées à cela et sur la Charte de la concertation.

### Mots clefs

- Commissions extra-communales (élus, agents municipaux, acteurs économiques, association de citoyens)
- Conseil de quartier et de village
- Conseil de jeunes et d'enfants
- Formation à la conduite de réunions pour tous (élus, agents municipaux, citoyens...)
- Consultations publiques et projets de territoire
- Formations à destination des associations
- Charte de la concertation 1996

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
Les élus animent-ils, en présence des techniciens concernés, des commissions extra-communales où la participation et l'avis des acteurs économiques, associations et des citoyens concernés est recherché ?	OUI	Isolée
Votre commune a-t-elle mis en place un système de conseil de quartier ou conseil de village ?	NON	
Votre commune mène-t-elle régulièrement des consultations publiques afin de connaître l'opinion de ses habitants sur des projets de territoire ?	NON	
Votre commune a-t-elle un Conseil de Jeunes (16-20 ans) et/ou un Conseil d'Enfants ?	NON	
Votre commune a-t-elle mis en place des réunions régulières de concertation entre les associations pour planifier les animations, les prêts de salles, l'information, mutualiser, réfléchir sur le bénévolat, ....etc ?	OUI	Pérenne
Votre commune soutient-elle financièrement ou matériellement des formations destinées aux associations ?	OUI	Isolée
La commune a-t-elle un plan de formation à la conduite de réunions pour tous, élus, agents de l'administration, élus d'associations, citoyens ?	NON	
Votre commune fait-elle connaître et applique-t-elle la Charte de la concertation de 1996 ?	NON	

# RÉSULTATS

La **concertation** des élus avec les différents acteurs de la vie du village est **privilégiée**. Fréquemment, les commissions municipales s'ouvrent aux autres (acteurs économiques, associations) pour recueillir leurs avis et travailler avec un maximum d'efficacité.

Toutefois, les habitants du village **ne disposent pas d'un lieu défini et formel leur permettant d'exprimer leurs opinions**.

**La commune n'a jamais souhaité mettre en place un conseil de jeunes**. Il existe déjà suffisamment d'organisations leur permettant de s'exprimer (associations scolaires, associations, accueils municipaux). Ces structures devraient permettre d'organiser la parole chez les jeunes sans avoir à créer une structure supplémentaire.

**Les associations sont régulièrement mises autour de la table** pour travailler autour de projets communs et coordonner leurs activités. Le comité de pilotage du projet éducatif territorial comprend un pôle associations. Une soirée de récompenses des acteurs associatifs, un forum des associations sont organisés chaque année. Un collectif d'associations en partenariat avec la mairie organise un festival sport et musique, etc...

En outre, les associations sont régulièrement invitées à des colloques ou formations qui leur sont destinés.

**Il n'existe pas de plan de formation pour les acteurs de la vie du village**. Seules **quelques actions isolées** sont parfois mises en place.



# DÉMOCRATIE CITOYENNE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ENJEUX

La compréhension par tous des enjeux soulevés par le développement durable est un élément essentiel. Veiller à l'émergence d'une culture commune suffisante au sein même des élus et des employés municipaux facilitera à la fois le dialogue et la mise en œuvre des choix retenus.

Les citoyens sont également appelés à prendre conscience de leur responsabilité. Des actions de sensibilisation organisées sur la commune peuvent leur être destinées et l'intervention d'associations d'éducation à l'environnement favorisée.

Une démarche de développement durable demande à être soutenue dans le long terme afin de ne pas déperir et être portée par une dynamique globale. Différents points y contribuent (Agenda 21, réseau de promotion...).

### Mots clefs

- Formation au développement durable pour les élus et les agents de la collectivité
- Actions de sensibilisation et de formation pour tous
- Agenda 21
- Budget participatif
- Actions de sensibilisation en milieu scolaire
- Réseau de promotion du développement durable

## REPÈRES BAROMÈTRE

Question	Réponse	Action
La commune a-t-elle mis en place un temps de formation au développement durable pour tous les élus ?	NON	
La commune a-t-elle un programme de formation pour les agents de la collectivité territoriale au développement durable ?	NON	
La commune encourage-t-elle les actions de sensibilisation et de formation au développement durable pour tous ?	OUI	Pérenne
La commune mène-t-elle des actions de sensibilisation au Développement Durable en milieu scolaire ?	OUI	Pérenne
La commune s'est-elle engagée dans un Agenda 21 ?	OUI	
Votre commune a-t-elle un adjoint en charge du développement durable et de cet agenda 21 ?	OUI	
Votre commune a-t-elle un budget participatif ?	NON	
Votre commune est-elle adhérente à un réseau de promotion du développement durable et solidaire ?	NON	

# RÉSULTATS

De manière générale, **très peu de temps de formation** liés aux notions du développement durable sont organisés **pour les agents ou les élus**.

En revanche, **la commune s'efforce de proposer des animations, des actions de sensibilisation au développement durable**: ateliers de bricolage nature, ateliers cuisine nature, sorties champignons, semaine du développement durable, animations au jardin pédagogique, braderie d'automne,...

Des stages de formation BAFA perfectionnement Nature sont également proposés.

Hormis ces actions tous publics, la municipalité intervient également en milieu scolaire, soit directement avec la mise à disposition d'animateurs ou de manière indirecte en soutenant les initiatives des enseignants (Jardinage à l'école maternelle par exemple).

**Une commission fleurissement** constituée en grande partie d'**habitants du village** réfléchit sur le projet de fleurissement, ils planifient, créent, entretiennent de nombreuses plantations.

Au regard de tout ce qui a déjà été entrepris et de tout ce qui reste à faire, **la municipalité a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un agenda 21**.

Cette volonté avait déjà été soulignée lors du mandat précédent sans avoir été suivie d'effet.

Cet agenda 21 sera construit **en interne**, les travaux seront coordonnés par un élu (Jean-Louis FREULON) et un agent de la collectivité (Samuel CHEVALOT).

## **ET MAINTENANT...?**

### **Les prochaines étapes de l'agenda 21**

#### **I - Le partage**

Le diagnostic n'est pas terminé. Il faut partager cet état des lieux à l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, agents, acteurs économiques, associations, etc...) pour recueillir leurs attentes, leurs ressentis.

Ce document sera alors enrichi pour chaque thématique d'une fenêtre « Libre échange ».

Nous devons identifier nos atouts et nos faiblesses dans chaque thématique.

Nous aurons alors écrit le « DIAGNOSTIC PARTAGE »

#### **II - Identifier les enjeux du territoire**

Pour faire simple un enjeu est ce qu'il faut faire au regard de ce qu'il y'a à perdre ou à gagner. C'est ce qu'il y a en jeu...

Un enjeu s'emploie toujours avec un substantif. ex: « La lutte contre la pollution des sols », « le développement de l'agriculture durable »

#### **III - Définir les orientations stratégiques**

Ce sont les choix politiques qui dessinent le cap à donner pour la territoire. On répond à la question « Qu'est ce qu'on veut faire pour notre territoire ? »

On se projette dans l'avenir.

L'orientation stratégique doit pouvoir commencer par « la collectivité s'engage à... » pour répondre aux enjeux.

#### **IV - Elaboration du programme d'actions**

On va décliner les orientations stratégiques en programme d'actions. Ce sera un catalogue de fiches-actions qui permettront de faire facilement l'évaluation de l'agenda 21 dans sa phase active.